



Rapport de la Commission de Gestion sur les comptes 2018

Préavis 07/2019

Préambule

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour établir le rapport de gestion de l'année 2018, la Commission de Gestion (ci-après nommée « COGE »), s'est réunie à 11 reprises, et les points qui l'ont principalement occupée sont les suivants :

- Les comptes
- Les affaires courantes
- Le patrimoine communal
- Le suivi des recommandations du rapport de gestion 2017

Notre rapport est structuré de la manière suivante :

1. Introduction
2. Remarques sur l'exercice 2018
3. Remarques générales sur la gestion des affaires
4. Prise en compte des recommandations des années précédentes et nouvelles recommandations
5. Conclusion

1. Introduction

La COGE estime que, dans son ensemble, le budget communal a été bien géré durant l'année 2018.

Pour rappel, la COGE a également le rôle de relever les divers points à améliorer dans l'administration communale et la gestion des affaires par la Municipalité, ceci dans un esprit constructif.

2. Remarques sur l'exercice 2018

Situation financière de la commune

Le résultat financier 2018 présente un déficit de CHF 577'994.30, bien moins que le déficit budgété de CHF 1'691'800.00. A nouveau, les recettes sur l'impôt sont une belle surprise. La COGE a examiné les comptes de près, a procédé à divers pointages et n'a pas constaté d'anomalies.

3. Remarques générales sur la gestion des affaires

La COGE estime que la gestion des affaires dans l'administration communale s'est déroulée correctement et que les procédures appliquées dans diverses situations étaient, à sa connaissance, conformes à la réglementation en vigueur. Bien que saluant l'engagement des Municipaux dans leurs tâches administratives toujours plus lourdes, la Commission de Gestion sera attentive à la tenue des délais de remise des comptes et rapports définitifs selon la réglementation en vigueur afin de pouvoir effectuer sereinement son travail. Les membres de la Commission ont également des emplois du temps professionnellement très chargés.

3.1 Pot Commun

La COGE a pris connaissance du rapport de la Commission de Gestion de la commune de Founex (commune boursière du pot commun). Les montants alloués sont conformes. A noter le retrait de la commune de Crans du pot commun. Concernant la remarque COGE comptes 2017 sur la patinoire, merci de se référer aux recommandations.

3.2 Déchetterie

Les membres de la Commission de Gestion de la commune boursière de Commugny se sont réunis le 29 avril 2019 sur convocation de la Municipalité, en présence de la

Syndique Madame Odile Decré, des Municipaux Monsieur Yves Hermanjat, Monsieur Michel Golay, Monsieur Pierre Maillebiau et Monsieur Harry Schaub, de la secrétaire municipale Madame Nicole Sereno-Régis, ainsi que du boursier communal Monsieur Michel Jaccard, qui ont présenté les comptes 2018 de la Déchetterie Intercommunale de Chavannes de Bois, Commugny et Tannay.

Le 6 mai 2019 nous avons reçu du boursier le Décompte 2018 de la déchetterie intercommunale faisant état de la répartition des coûts entre les communes de Chavannes-des-Bois, Commugny et Tannay, ainsi que l'extrait du grand livre compte déchetterie.

Lors d'une réunion séparée le 13 mai 2019 dans les bureaux de la commune, nous avons examiné les comptes de charges et revenus, ainsi que le bilan au 31.12.2018. Nous avons pu avoir accès à l'ensemble des pièces comptables et avons obtenu toutes les informations désirées.

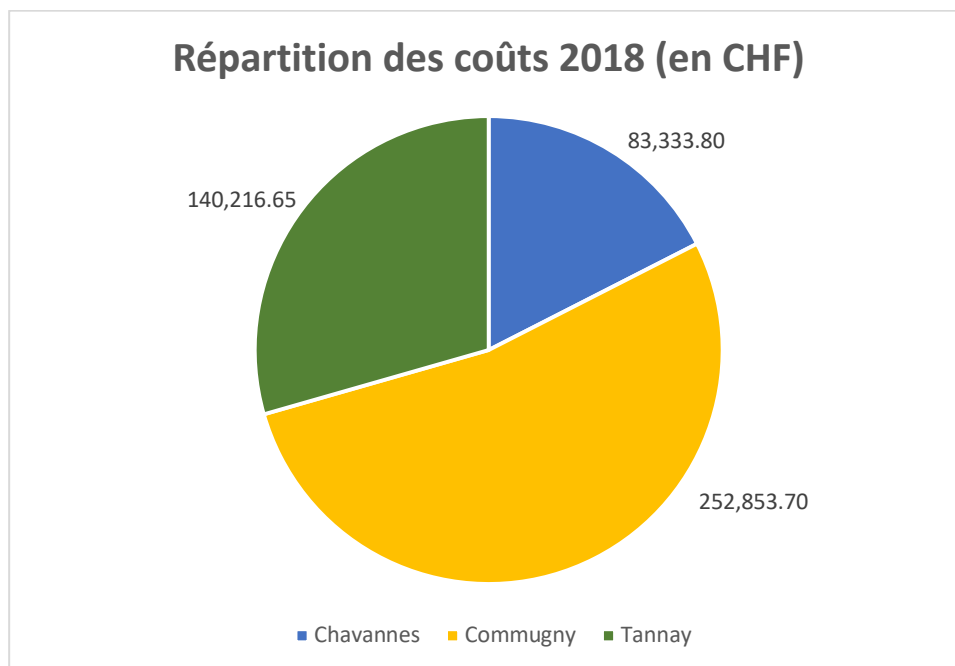
Pour l'année passée, les points suivants sont à relever :

- Globalement, la masse de déchets a été importante ce qui a pour conséquence inévitable un accroissement des charges sur les postes 451.31881 – Frais d'éliminations, 451.31882 – Frais de Transport et 451.31883 – Transport et élimination
- Augmentation nette du poste 451.31300 - Achat de fournitures diverses suite à l'achat nécessaire de bâches afin d'éviter l'envol de déchets dans le voisinage.
- Coûts élevés du compte 451.31850 - Honoraires et frais d'expertises (DESA) suite à la mise à disposition de personnel en rotation (un maximum de 50% de présence sur place étant autorisé à cause de la présence de la ligne à haute tension). Un remplacement de personnel accidenté a également augmenté les charges pour ce poste.

La Commission remercie la Municipalité de Commugny, Monsieur le Municipal Michel Golay, ainsi que le boursier communal Monsieur Michel Jaccard, pour la qualité des documents fournis, les explications et les réponses à nos questions lors de l'examen des comptes.

Sur la base de l'examen des comptes 2018, du budget 2018 et de la vérification des justificatifs comptables et divers pointages, nous constatons que la comptabilité et les comptes sont tenus avec soin et en conformité avec les normes applicables.

De plus, la Commission a pu s'assurer que les comptes annuels de la Déchetterie Intercommunale 2018 sont tenus en conformité avec le règlement et les conventions. Il a été tenu compte des remarques de l'année précédente, notamment ce qui concerne le nombre d'habitants ; la valeur de référence étant le nombre d'habitants au 1er janvier de l'année comptable.



3.3 Région de Nyon

Le processus d'implication de la Commune de Commugny dans les investissements de Région de Nyon doit être clarifié. A plusieurs reprises, Commugny a été impliqué dans des investissements solidaires de manière arbitraire (cercles porteurs). Ni la Municipalité ni le Conseil Communal n'ont été formellement informés au préalable. Comme cela a toujours été dit, Commugny continuera à soutenir des projets régionaux, pour autant que ceux-ci aient du sens pour notre Commune et revêtent un caractère régional avéré. La question qui se pose : est-ce que Région de Nyon peut impliquer des communes dans le calcul de financement d'un projet, sans que celles-ci aient au minimum montré un intérêt pour le projet ? En clair, le projet de financement est faussé car il n'y a pas de garantie que les communes non membres participeront. Le coût pour les communes membres de Région de Nyon pourrait prendre l'ascenseur. Dans sa réponse à notre question, la proposition de la municipalité serait par exemple de mentionner les communes non-membre dans les préavis, à titre de financement optionnel mais non garanti.

3.4 ARSCO SA

Concernant les comptes, la situation est stable. Le budget a été respecté.

Concernant le projet piscine-patinoire, la commune de Coppet est toujours en attente d'une décision concernant son opposition au CAMAC concernant les limites d'utilisation du centre sportif dans sa globalité.

Concernant les habitations des employés situées au chemin des Sports, elles sont maintenant gérées par la commune de Coppet.

Les séances de présentation des comptes ARSCO sont ouvertes non seulement aux membres des commissions de gestion, mais également aux membres des commissions des finances et de l'ASCOT.

Le conseil d'administration ARSCO SA a mis en place de manière volontaire un contrôle interne (SCI). C'est un organe officiel de révision interne du canton de Vaud.

Un souhait formulé par plusieurs participants et de disposer d'un schéma de principe du fonctionnement de ARSCO SA (législatif, exécutif, qui décide quoi, etc.)

Nos délégués à l'ASCOT souhaitent être informés pro activement des projets d'envergure de ARSCO SA (CAD, nouvelles classes, etc.). Le but n'est pas de remettre en question le fonctionnement institutionnel de ARSCO SA, mais d'être mieux informé en tant que délégué.

3.5 Cession des actions Télé-Dôle

Pour rappel, la Commune de Commugny est actionnaire de Télé-Dôle et souhaite transmettre ses actions à Région de Nyon. Voici un bref rappel des faits et l'état de la situation à ce jour.

28.10.2015 : la question de cession des actions Télé-Dôle est soulevée.

20.04.2016 : une demande d'examen est déposée au Conseil.

22.06.2016 : le préavis tel que proposé par la Municipalité est refusé.

05.04.2017 : soit 10 mois plus tard, le préavis municipal est accepté. Décision de principe de céder les actions Télé-Dôle au Conseil Régional.

28.03.2018 : suite à une intervention d'un conseiller communal concernant la lenteur du processus de cession des actions, une résolution est acceptée afin que la Municipalité mette la pression envers les partenaires afin de liquider cette affaire au plus vite.

Bien que nous ayons été cités dans le préavis DISREN 34/2018 concernant le projet Dôle-Tuffes, notre commune n'est pas tenue de s'engager financièrement dans ce projet. Elle peut le faire de manière volontaire.

3.6 Visite du patrimoine

Début mai 2019, le Conseiller Municipal Yves Hermanjat a invité les conseillers communaux (présents : Lis Karlsson, Christine Bartsch, Geneviève Walter, Agnès Ansermet, Peter MacAvock, Ernesto Stahl, Norbert Kaltenrieder, Lumi Stanescu) à la visite traditionnelle du patrimoine, pendant laquelle il a fait état des projets et dégâts sur le patrimoine en 2018.

Les conseillers communaux ont visité les abris antiatomiques et deux appartements et constaté ensuite les dégâts sur les façades de l'immeuble des associations.

Points à relever :

- La porte de l'abri antiatomique a été remise en état de conformité selon les normes en vigueur
- Un des appartements visités, muni d'un monte-charge défectueux irréparable, est en cours de rénovation et sera équipé d'un nouvel escalier
- L'appartement situé au deuxième étage du bâtiment scolaire étant en bon état il ne sera que question de rafraîchissement.

Avec le changement de propriétaires, la commune saisi l'opportunité d'uniformiser les baux et loyers des appartements concernés, ce qui est salué par la Commission de Gestion.

3.7 Postulat éclairage public

Lors de sa séance avec la Municipalité, la COGE a demandé l'état d'avancement de ce postulat. La Municipalité a rappelé que le postulat a été déposé lors de la séance du Conseil communal du 31 octobre 2012. La Municipalité a scindé la question en 2, soit un volet pour l'éclairage des bâtiments publics et un autre volet concernant l'éclairage public extérieur. Pour le 1er point, une étude a été réalisée et l'éclairage de la salle de gymnastique a déjà été modifié en conséquence. Pour le 2ème point, un audit a été réalisé, mais apparemment il n'y a pas eu de retour détaillé au Conseil Communal à ce propos. Une demande d'examen a été déposée au Conseil Communal en 2015, le préavis reste à faire.

3.8 Inventaire machines et véhicules

La Commission de Gestion et des Finances souhaite disposer d'un inventaire de notre parc matériel et véhicules et du plan d'amortissement de ces éléments. La Municipalité a précisé qu'un inventaire des véhicules et machines a été commencé mais n'est pas encore terminé par manque de temps. Ce document doit être finalisé et la Municipalité souhaite pouvoir le mettre à disposition de la Commission de Gestion et des Finances pour le prochain exercice comptable.

3.9 Site internet de la commune

La COGE ainsi que d'autres membres du Conseil Communal relèvent le fait que notre site internet ne permet pas la recherche d'informations. Ceci est dû à la réception de rapport papiers reçus de différents organes qui sont ensuite scannés. Un dialogue avec les entités concernées, notamment le bureau du Conseil Communal, afin de recevoir des documents par voie électronique est en cours. Et concernant le fait que plusieurs rapports ne sont pas disponibles sur notre site internet, ceci est dû à un manque de ressources dans l'administration communale. Ces rapports sont enregistrés sur le site en fonction des ressources à disposition.

3.10 Parc Marguerite

Bien que cela fût des exigences réactives contraignantes ne pouvant pas être planifiées dans le projet initial (adaptation de la piste de course, adaptation des sols pour handicapés), et un amendement du Conseil Communal (terrain de pétanque), une demande de financement complémentaire aurait dû au préalable être faite au Conseil Communal avant d'engager les coûts pour ces travaux. Pour rappel, ce préavis complémentaire 04/2019 a été validé par le Conseil Communal en séance du 27 mars 2019. Bien que cela n'ait pas eu d'incidence majeure sur le budget communal, il y a des procédures en vigueur et celles-ci doivent être respectées.

4. Prise en compte des recommandations des années précédentes et nouvelles recommandations

Recommandations des années précédentes

- Une grille salariale est toujours manquante à l'appel. Des aspects de droit sont en cours d'analyse.
- Une unification et mise aux normes des baux et loyers est régulièrement appliquée en fonction des rotations des locataires. Les loyers sont soumis aux règles du droit en vigueur. Les loyers sont réajustés en fonction du marché avec la marge de manœuvre disponible selon la loi. Le cadre légal doit être respecté. La commune est membre de la CVI (Chambre Vaudoise Immobilière). Par ailleurs, la topologie des 10 logements ne permettrait pas une unification au sens strict du terme.
- Ligne directrice pour Commugny : la Municipalité devrait actualiser la vision du plan de développement, et fournir une "Roadmap", qui permettrait aux Commissions d'anticiper les différents chantiers et donc les futurs préavis. Il est selon la COGE possible de trouver les informations dans différents documents, mais cela reste peu synthétisé. Une roadmap synthétisée serait un outil bénéfique pour tous. Voici à ce sujet la position de la municipalité. La Municipalité a fourni, en début de législature, des priorités de législature et, avec le préavis concernant le plafond d'endettement, une liste des investissements prévus. Chaque année en décembre, au moment du budget, la Municipalité présente les prévisions d'investissements mises à jour ainsi qu'une planification, à 5 ans, elle est aussi mise à jour chaque année. Avec les comptes en juin, ces mêmes éléments sont présentés au Conseil Communal. Cela dit, comme vous pouvez le constater désormais, nous modifions la façon de communiquer sur les projets que la Municipalité souhaite soumettre à l'organe délibérant en faisant des présentations au Conseil Communal avant de présenter les préavis. Ainsi, non seulement les membres des Commissions qui seront amenées à rapporter sur ces préavis,

mais l'ensemble du Conseil Communal, reçoivent une première information sur les projets à venir.

- Déchetterie : la COGE recommande de clore les comptes déchetterie 2018 avec état de la population au 01.01.2018, selon la convention entre les trois communes. Ce point mentionné dans le rapport 2017 (date de prise en compte de l'état de la population) est réglé et peut être supprimé des recommandations.
- Délais « Municipalité – Commissions » : suite au renvoi d'une demande de préavis à une/des Commission/s, la Municipalité devrait convoquer la/les Commission/s désignée/s, afin de donner les explications nécessaires et de convenir d'un délai raisonnable pour la remise de son/leur rapport. La situation n'est pas encore parfaite, mais s'est améliorée. La COGE considère ce point comme réglé et donc il peut être supprimé des recommandations
- Pot Commun : les frais de fonctionnement de la patinoire de Coppet (amortissements, entretien, salaires) ne devraient pas être intégrés au Pot Commun. En tant qu'infrastructure, un poste spécifique « Patinoire » devrait être créé au budget (avec une transparence des coûts). Ce point devrait être amené en assemblée des syndics cette année 2019. La COGE suggère de suivre ce point.

Nouvelles recommandations

- De disposer d'un inventaire du parc matériel appartenant à la commune (date d'achat, prix, période d'amortissement). Ce point est en cours.
- De disposer d'une règle claire avec une procédure entre notre commune et Région de Nyon en ce qui concerne la communication et l'implication de Commugny dans les projets régionaux. En conséquence, la commune de Commugny ne doit pas être mentionnée ou impliquée sans un accord préalable, même si dans les faits, comme le souligne la municipalité, la commune n'est en rien engagée financièrement.
- De tout mettre en œuvre afin que les action Télé-Dôle soient remise à Région de Nyon, tel que demandé par le Conseil Communal. Au besoin, passer par les instances supérieures.
-

5. Conclusion

En conclusion, la COGE salue le travail accompli par l'exécutif durant cette année 2018. Elle demande la prise en compte effective des recommandations des années précédentes ainsi que les nouvelles.

Pour l'heure, la COGE, à l'unanimité, recommande au Conseil Communal de Commugny d'accepter les comptes 2018 et de donner décharge à la Municipalité, au Boursier et à la COGE.

Elle recommande également d'accepter le rapport de gestion de la Municipalité.

La Commission de Gestion :

Commugny, le 13 juin 2019

Peter Mac Avock (Président)

Luminita Stanescu

Nicolas Reichmuth

Ernesto Stahl

Norbert Kaltenrieder